AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire

NEWSLETTER

Etablissements sensibles aux sources orphelines

2018#1

INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur,

Notre intention est de continuer en 2018 à vous informer sur l'actualité relative aux établissements sensibles en matière de sources orphelines. Dans sa lutte contre ces sources radioactives indésirables, l'AFCN attache une grande importance à la communication et à l'information des secteurs concernés. En conséquence, nous vous livrons dans cette newsletter les dernières infos, des conseils et des détails sur les projets futurs.

Excellente lecture !

ÉTAT DES LIEUX

Les chiffres complets de 2017 sont connus !

Un bilan complet (début 2012 - fin 2017) des données chiffrées intéressantes relatives aux sources orphelines et aux portiques de détection est disponible.

Combien d'établissements sensibles aux sources orphelines et combien de portiques de détection sont enregistrés en Belgique ? Combien d'alarmes ont été notifiées ? Qu'a-t-on principalement trouvé ?

Nous avons consolidé pour vous les données de 2017. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons vers notre dossier « données chiffrées sources orphelines ».

FORMATIONS

Les formations suivantes sont prévues en 2019 :

- 31 janvier : formation pour les experts agréés

Cette formation est **gratuite** et se déroulera de 9h à 12h.

- 16 mai : formation pour les intervenants néerlandophones – **non équipés d'un portique de détection**
- 23 mai : formation pour les intervenants francophones – **non équipés d'un portique de détection**

Ces formations sont **gratuites** et se dérouleront de 8h30 à 13h00.

- 11 octobre : formation pour les intervenants néerlandophones – **équipés d'un portique de détection**
- 18 octobre : formation pour les intervenants francophones - **équipés d'un portique de détection**

Ces formations sont **gratuites** et se dérouleront de 9h à 16h00.

Pour de plus amples renseignements, notamment sur les modalités d'inscription, rendez-vous sur notre site web.

Si votre entreprise est intéressée par l'organisation d'une formation sur mesure, nous vous demandons de vous adresser à votre fédération professionnelle qui pourra coordonner l'organisation de la formation avec l'aide de l'AFCN.

L'AFCN peut vous fournir le matériel de formation nécessaire : présentations, posters…

NOUVEAU SITE WEB

L'AFCN a lancé un nouveau site web en 2018. Toutes les informations utiles concernant les établissements sensibles en matière de sources orphelines sont disponibles sur ce site web à l'adresse suivante :

https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/activites-industrielles/secteur-des-dechets-et-recyclage-sources-orphelines

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur la déclaration de détection, la formation et l'information, le stockage temporaire de déchets radioactifs, les enregistrements, …

Pour ce qui est des questions, n'hésitez pas à nous les adresser à l'adresse radioactivity@fanc.fgov.be.

INSPECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES EN MATIÈRE DE SOURCES ORPHELINES

Les exploitants d'un portique, qui n'avaient pas encore reçu la visite d'un inspecteur de l'AFCN, avaient été repris dans le programme d'inspection de 2017. Dès lors, 5 inspecteurs différents ont mené **38 inspections**. Dans 33 cas, toutes les actions convenues ont été mises en œuvre et l'inspection a pu être clôturée.

Nous constatons que dans le cas de certaines entreprises, l'évacuation des substances radioactives s'avère difficile. Aux termes de l'article 10 de l'« AR portiques » du 14 octobre 2011, l'exploitant d'un établissement sensible en matière de sources orphelines est tenu, dans l'année suivant la découverte de substances radioactives, de régler l'évacuation de ces substances.

MODIFICATION DE LA PROCÉDURE D'ÉVACUATION DES SUBSTANCES RADIOACTIVES EN 2019 !

L'« AR portiques » du 14 octobre 2011 prévoit que l'exploitant fasse appel à un expert agréé pour la caractérisation et l'emballage des substances radioactives afin de permettre à l'ONDRAF de procéder à l'évacuation.

Dans la procédure actuelle, l'AFCN est tenue de transmettre chaque année à Vinçotte Controlatom la liste des exploitants des établissements où sont entreposées des substances radioactives. Une intervention, la caractérisation et l'emballage peuvent toutefois être effectués par tous les experts agréés pour intervenir auprès de ces établissements sensibles en matière de sources orphelines. Dès le début de 2019, une liste de ces experts externes sera dès lors publiée sur notre site web.

Dès que cette liste aura été publiée, tous les établissements sensibles en matière de sources orphelines seront de nouveau informés sur cette modification de la procédure.

AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire

Rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles

radioactivity@fanc.fgov.be
+32 (0)2 289 21 11

Éditeur responsable : Frank Hardeman
Coordination générale : Service Communication AFCN
Rédaction : Katleen De Wilde et Daan Van der Meersch
Mise en page : Simpl.be